AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 140 (10ème envoi) - 22 mai 1979

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tavelures du poirier et du pommier : les projections des germes hivernants sont maintenant très faibles mais non encore complètement terminées.

Dans les vergers indemnes en 1978, les traitements peuvent être suspendus dès à présent si la protection a été parfaite jusque là, cette année.

Pour les vergers contaminés l'an dernier, il est prudent de prévoir une autre application couvrant la première période pluvieuse à venir.

Lorsque des taches existent, il est évidemment nécessaire de poursuivre la lutte en fonction des pluies.

- Oïdium du pommier : ce champignon est très actif en raison du temps actuel qui lui est très favorable. Ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinées à combattre la tavelure ou effectuer un traitement spécifique.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher (protection des pousses) : le premier vol est en cours. Des pontes d'une certaine importance ont été déposées les 13 et 14 mai. Sur les jeunes arbres en formation et sur les plantations à axe central ou à haute densité, effectuer un premier traitement dès à présent. Préférer un produit à base de fenitrothion à la dose de 50 g de matière active à l'hectolitre (Folithion, Carpodion F, Fenibel, Paluthion) , doué d'une bonne action ovicide et larvicide à l'éclosion.

- Cochenille du mûrier sur pêcher (Pseudolacaspis pentagona) : il est encore trop tôt pour intervenir.

- Carpocapse des prunes : le premier vol s'amplifie et des oeufs ont été déposés. Dans les vergers habituellement attaqués par cet insecte (variétés japonaises notamment), effectuer un traitement à partir de la fin de la semaine en cours.

Utiliser l'un des produits suivants : azinphos à 40 g de m.a./hl, phosalone à 60 g de m.a./hl.

- Cylindrosporiose - Gnomonia du cerisier : le temps actuellement est très favorable à ces maladies. Renouveler le traitement en raison des dernières chutes de pluies qui ont lessivé la précédente application.

N O Y E R

- Bactériose : Effectuer un nouveau traitement cuprique (150 g de cuivre métal à l'hectolitre) dès que possible, les conditions climatologiques actuelles restant très favorables au développement de la bactérie.

CULTURES LEGUMIERES

- Melon : surveiller les cultures sous tunnel pour noter l'apparition des premiers foyers de pucerons. Le cas échéant, n'intervenir que sur les rares plantes attaquées. Eviter absolument un traitement généralisé. Surveiller aussi la formation des premiers foyers d'Oïdium pour localiser là aussi le traitement éventuel.

.../...

/ V I G N E /

- Mildiou : la faculté germinative des "oeufs 'hiver" (organes de conservation du champignon) est en nette décroissance et aucune tache n'a encore été découverte. Cependant, de très rares foyers primaires ont pu s'établir à l'occasion de la dernière période pluvieuse du 17 au 21, là où des flaques d'eau se sont formées et où des rameaux feuillés traînaient sur le sol.

Dans ces situations, il sera possible de commencer à trouver les premières taches dans les tout derniers jours du mois. Si, à cette époque, le temps est perturbé, un premier traitement pourrait être appliqué à partir du 30 mai dans les parcelles habituellement les plus sensibles.

- Black-rot : les projections d'ascospores (germes hivernants) se poursuivent nombreuses à l'occasion des chutes de pluies. Dans les foyers de cette maladie, un nouveau traitement doit être appliqué dès à présent.

- Tordeuses de la grappe : le premier vol est largement entamé et des pontes ont été déposées. Cependant, il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre un prochain bulletin. Rappelons qu'il est rarement utile, dans notre région, d'intervenir pour combattre la première génération ; le seuil d'intervention qui est de 1 chenille en moyenne par grappe est en effet rarement atteint.

/ CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU ET DE BLACK-ROT /

Ce concours, que connaissent bien les anciens abonnés, permet de mieux connaître les lieux où s'établissent les premiers foyers de la maladie. Il est ouvert au moment où le début des risques est à craindre. Les zones dans lesquelles se trouvent des vignes contaminées sont alors portées à la connaissance de tous par la voie du bulletin technique, ce qui doit permettre à chacun de mieux adapter la conduite de la lutte, à son vignoble.

N° DES SECTEURS	DELIMITATION DES SECTEURS
1	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Gaillac", cantons de : Gaillac, Salvagnac, Castelnau-de-Montmiral, Vaour, Cadalen, Cordes, Lisle-sur-Tarn, Rabastens.
2	Zone du Chasselas des cantons de : Caussade, Montauban, Lauzerte, Bourg-de-Visa, Montaigu, Lafrançaise, Molières, Montpezat, Montcuq, Castelnau-Montratier, Lalbenque.
3	Département du Gers, y compris la zone de l'appellation contrôlée "Armagnac".
4	Zones bénéficiant de l'appellation contrôlée "Côtes du Frontonnais", communes de : Fronton, Castelnau d'Estretefonds, St-Rustice, Vacquiers, Bouloc, Villaudric, Villematier, Villemur s/Tarn, Villeneuve-les-Bouloc, Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-St-Pierre, Montbartier, Nohic, Orgueil et Pompignan.
5	Zones "Vins de Lavilledieu".
6	Zones bénéficiant de l'appellation contrôlée "Cahors".
7	Zones du département du Tarn, autres que celle du Secteur N° 1.
8	Zones des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de la Haute-Garonne, moins les communes des appellations "Côtes du Frontonnais".
9	Vignobles du département de l'Aveyron et du département du Lot, moins ceux des secteurs N° 2 et 6.

Pour chaque secteur délimité par le règlement du concours, il est offert: 1.- une prime de 60 F pour la 1ère tache. 2.- une prime de 30 F pour la 2ème tache de mildiou et de black-rot, qui nous seront adressées par toute personne désirant participer à ce concours.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",
J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-
C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.